



# FORMATION SUR LA REGLEMENTATION DES RISQUES ET DANGERS DES ETABLISSEMENTS DE TYPE P

### **PUBLIC ET PRE-REQUIS**

Salariés de l'entreprise

### **VALIDATION**

Attestation de formation

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

### Exercice pratique

### **OBJECTIF**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Sensibiliser les participants a la nécessité des mesures de prévention
- Rendre les participants capables d'identifier un risque, un danger, de le répertorier et d'informer la hiérarchie
- Sensibiliser les participants aux consignes mises en place dans l'établissement et à savoir les lire Rendre familier les moyens de prévention mis en œuvre dans l'établissement

#### DURÉE

7 heures, 1 jour

### **LIEU DE FORMATION**

Voir convention.

### **DATE**

Voir convention.

## NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGAIRES PAR SESSION

Minimum: 1 - Maximum: 12

## FORMALISATION A L 'ISSUE DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de formation.

### **SUIVI DE LA FORMATION**

Feuille de présence.

### **METHODES PEDAGOGIQUES**

La méthode pédagogique prend appui à la fois sur une approche théorique et sur des cas pratiques permettant les échanges entre les participants et les formateurs.

Manipulation des moyens mis à disposition sur le site.

Visite dans le batiment avec participation des stagiaires afin de valider la mise en pratique des cours.

### **DESCRIPTION**

### Jour 1

### Apprendre à reconnaître un risque

- Identification et analyse des risques potentiels et existants dans l'établissement
- La conduite à tenir devant un risque et un danger
- Les conséquences probables d'un danger
- Les bons reflexes pour réduire les risques

## Explication des différents moyens mis à disposition des salariés dans les établissements de type P

- Explication sur les différents moyens mis a disposition par I établissement accessibles à tous
- Les différents moyens d'alerte
- Consignes générales de l'entreprise
- Consignes particulières
- Sensibilisation à la réaction de différents matériaux

### L'alerte et l'alarme

- Les différents moyens d'alerte
- Connaissance des consignes existantes
- Les démarches à suivre
- Les interlocuteurs privilégiés
- Apprendre à reconnaitre un message d'alarme
- Connaissance des consignes existantes
- Conduite à tenir
- Rappel des rôles du serre file et le guide file
- Accueil et guidage des secours

#### **Pratique**

- Vérification de la maitrise des équipements de prévention existant sur le site à la disposition des salariés.
- Visite guidée de l'établissement et repérage des risques et des moyens à disposition et participation des salariés sur l'existant.